

# Manuel du Système amfori BSCI Modèle 13

## Modèle 13 : Auto-évaluation sur l'égalité des sexes

Ce modèle du manuel du Système amfori BSCI aide les participants amfori BSCI et leurs partenaires commerciaux à cerner les lacunes et les possibilités d'amélioration des procédures et des pratiques visant à prévenir la discrimination fondée sur le sexe sur le lieu de travail et promouvoir l'égalité des sexes. Les participants amfori BSCI et leurs partenaires commerciaux peuvent utiliser la liste de contrôle ci-dessous pour faire une analyse de l'écart de renforcement des capacités.

Pour plus d'informations, [voir Annexe 14 : Comment intégrer l'égalité des sexes dans la stratégie de diligence raisonnable](#), [Annexe 13 : Comment promouvoir le renforcement des capacités](#), et [amfori Academy](#).

Nom du producteur principal		Date :				
Rempli par :						
1. Système de gestion		Source d'éléments probants				
1.1 Des procédures sont en place pour assurer la non-discrimination dans les processus de recrutement.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	MI	WI	WRI	DE	SO
Producteur :						
1.2 Un mécanisme de réclamation opérationnel est disponible qui tient compte des inégalités possibles entre les sexes.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	MI	WI	WRI	DE	SO
Producteur :						
1.3 La formation des travailleurs, y compris les gestionnaires, sur la non-discrimination est disponible, en particulier pour ceux qui gèrent le recrutement et le mécanisme de réclamation.	Non commencé En cours Déjà en pratique	MI	WI	WRI	DE	SO
Producteur :						
1.4 Des procédures et des pratiques sont en place pour assurer un milieu de travail exempt de violence, de harcèlement et d'exploitation sexuelle.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	MI	WI	WRI	DE	SO
Producteur :						

<b>2. Implication et protection des travailleurs</b>		<b>Source d'éléments probants</b>				
2.1 Des procédures opérationnelles sont en place pour consulter les travailleurs masculins et féminins dans l'identification des risques dans le milieu de travail et des questions de sécurité, y compris les déplacements entre le travail et le logement.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
2.2 La formation des travailleurs masculins et féminins est disponible sur des risques spécifiques liés à la santé et à la sécurité et à l'accès aux mesures préventives.	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
<b>3. Santé et sécurité au travail</b>		<b>Source d'éléments probants</b>				
3.1 Les évaluations des risques sont menées en tenant compte des différences pertinentes entre les travailleurs masculins et féminins.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
3.2 Des procédures et des pratiques sont en place pour assurer un milieu de travail sain et sûr à tous les travailleurs, y compris au niveau des exploitations agricoles, le cas échéant.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
3.3 Des logements décentes sont dotés d'un accès à l'eau, à un système sanitaire et à des installations (p. ex., des services de garde d'enfants) qui prennent en considération les besoins sexospécifiques.	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
<b>4. Recrutement et avancement</b>		<b>Source d'éléments probants</b>				
4.1 Des procédures sont en place pour assurer la non-discrimination dans les processus de recrutement.*	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						

4.2 Des procédures sont en place pour assurer la non-discrimination dans les processus de développement professionnel et de promotion.	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
4.3 La représentation féminine est présente dans les postes de supervision et de gestion.	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
<b>5. Pas d'emploi précaire</b>				<b>Source d'éléments probants</b>		
5.1 Les arrangements contractuels assurent un niveau égal de sécurité de l'emploi à tous les travailleurs.	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						
5.2 La protection est accordée pour la grossesse et la garde des enfants (p. ex. enlèvement du travail dangereux et congé de maternité rémunéré).	Non commencé En cours Déjà en pratique	<b>MI</b>	<b>WI</b>	<b>WRI</b>	<b>DE</b>	<b>SO</b>
Producteur :						

